

Procès-verbal de la séance ordinaire de la Municipalité d’Aston-Jonction, tenue le 10 août 2026, à 19 h 00.

Enregistrement de la séance sur YouTube.

Madame la mairesse, Christine Gaudet préside cette séance.

Les conseillers suivants sont présents, tous formant quorum :

Benoit Lussier,	siège 2
Line Pellerin	siège 3
Saül Bergeron,	siège 5
René St-Pierre	siège 6

Les conseillers suivants sont absents :

Liliane St-Hilaire,	siège 1
François Page,	siège 4

Madame Line Camiré est désignée greffière-trésorière de la séance.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse déclare le quorum et la séance ouverte à 19 h 00.

- 1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. **ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**
- 3. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**
 - 3.1 ***PROCÈS-VERBAL DU 13 JUILLET 2026***
- 4. **INFORMATIONS / COMITÉS**
 - LOISIRS***
 - RÉGIE DES DÉCHETS***
 - RÉGIE INCENDIE***
 - BIBLIOTHÈQUE***
 - CDÉ***
 - MADA***
 - MRC***
 - MUNICIPALITÉ***
- 5. **ADMINISTRATION**
 - 5.1 ***APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER***
 - 5.2 ***FONDS POUR LES SOLUTIONS DE TRANSPORT EN COMMUN EN MILIEU RURAL – MRC DE NICOLET-YAMASKA – CONTRIBUTION DE LA MUNICIPALITÉ***
 - 5.3 ***DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS***
 - 5.4 ***NOMINATION CCU***
 - 5.5 ***DEMANDE APPUI DONALD MARTEL***
 - 5.6 ***COURS D’EAU YVON HOULE***
 - 5.7 ***PROTECTEUR DE SURTENSION***
 - 5.8 ***AVIS DE MOTION***
- 6. **VARIA ET AFFAIRES NOUVELLES**
 - 6.1 ***PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE JUILLET 2026***
 - 6.2 ***RAPPORT CANADIEN NATIONAL***
- 7. **PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 8. **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2026-08-108

ATTENDU que les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour et des documents l'accompagnant et qu'ils s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Benoit Lussier
appuyé par monsieur Saül Bergeron
et résolu,

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté et que l'item « Varia et affaires nouvelles » soit laissé ouvert à tous autre sujet d'intérêt pour la municipalité.

Adopté

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

3.1 PROCÈS-VERBAL DU 13 JUILLET 2026

2026-08-109

ATTENDU que les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 13 juillet 2026;

ATTENDU que le Conseil se déclare satisfait du contenu et dispense la lecture du procès-verbal par le greffier-trésorier de la séance;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Saül Bergeron
appuyé par monsieur René St-Pierre
et résolu,

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire tel que présenté.

Adopté

4. INFORMATIONS / COMITÉS

LOISIRS

- Épluchette de blé d'inde de la FADOQ aura lieu le 15 août 2026 à compter de 11h30
- Prochain Show d'humour le 7 novembre 2026

RÉGIE DES DÉCHETS

- Lancement officiel du projet de récupération des plastiques agricoles. Les entreprises agricoles qui désirent participer au projet doivent s'inscrire avant le 1^{er} septembre.

RÉGIE INCENDIE

- Responsable étant absent, aucune information

BIBLIOTHÈQUE

- La bibliothèque est présentement en vacances. De retour le 17 août.

CDÉ

- Embauche d'une nouvelle ressource au dépanneur, madame Lydia Gosselin
- Installation de la génératrice le 11 ou le 12 août
- Le p'tit café se prépare pour la période de cannage.

MADA

- Aucune réunion

MRC

- Aucune réunion

MUNICIPALITÉ

- Le dépôt à la subvention PAVL-PIIRL ne sera pas effectué cette année puisque les rapports ne seront pas terminés par les firmes. Le programme a maintenant de nouvelles modalités pour 2026-2028.
- Une enveloppe supplémentaire de 1 G\$ sera mise à la disposition des municipalités, s’ajoutant aux 2,4 G\$ déjà prévus au programme PRIMEAU. Cette bonification vise à soutenir les projets les plus prioritaires en matière d’infrastructures d’eau. Nous effectuons des suivis avec le MAMH pour notre financement.
- Le dernier versement pour les taxes municipales est prévu pour le 8 septembre prochain.

5. ADMINISTRATION

5.1 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

RATIFICATION DES COMPTES PAYÉS

Virements bancaires (incluant les taxes)			
Fournisseurs	Descriptions	Montants	Paieement
Suite Microsoft	Licence office mensuelle	95,20 \$	Visa
Open Ai	Utilisation AI, forfait mensuel	26,25 \$	Visa
Fonds de l'info sur le territoire	Mutation 30 386 856	6,00 \$	Visa
Desjardins	Paieement de l'emprunt	1 403,20 \$	Vir. bancaire
Grenco	Location photocopieur / contrat	118,51 \$	Vir. bancaire
Hydro-Québec	Éclairage public (par mois)	313,44 \$	Vir. bancaire
Ebox	Internet municipalité	62,21 \$	Vir. bancaire
Ebox	Internet dépanneur	56,34 \$	Vir. bancaire
RIGIDBNY	Collecte des résidus 8/12	3 848,13 \$	Vir. bancaire
Line Camiré	Salaire période 28 à 32	5 763,86 \$	Vir. bancaire
François Noël	Salaire période 28 à 32	1 307,95 \$	Vir. bancaire
Audrey Boivin	Salaire période 28 à 29 + vac	1 056,41 \$	Vir. bancaire
Yvan Bergeron	Salaire période 28 à 32	1 145,62 \$	Vir. bancaire
Dylan Ballabey	Salaire période 30 à 32	621,11 \$	Vir. bancaire
Ville de Daveluyville	Sous-Traitance Voirie	755,36 \$	Vir. bancaire
Buropro Citation	Copies 25 juin au 25 juillet	148,68 \$	Vir. bancaire
La belle québécoise	Essence Juillet	338,26 \$	Vir. bancaire
Médial conseil SST	2e facturation annuelle	345,90 \$	Vir. bancaire
Sainte Eulalie	Balayage des rues	1 039,68 \$	Vir. bancaire
Stantec	Plans et devis (PIIRL) 3e et 10e rang	13 748,71 \$	Vir. bancaire
Citoyen	Remboursement d'activité sportive	100,00 \$	Vir. bancaire
	Total des virements	32 300,82 \$	
	Total des chèques et des virements	32 300,82 \$	

2026-08-110 **ATTENDU** que le Conseil municipal a pris connaissance du rapport sur les dépenses et qu’il s’en déclare satisfait;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur René St-Pierre
appuyé par monsieur Saül Bergeron
et résolu,

QUE le rapport détaillé des dépenses soit accepté tel que présenté. La directrice générale et greffière-trésorière est autorisée à payer lesdites dépenses.

Adopté

5.2 FONDS POUR LES SOLUTIONS DE TRANSPORT EN COMMUN EN MILIEU RURAL – MRC DE NICOLET-YAMASKA – CONTRIBUTION DE LA MUNICIPALITÉ

2026-08-111 **CONSIDÉRANT QUE** la MRC de Nicolet-Yamaska a obtenu un financement de 1 975 000 \$ du Fonds pour les solutions de transport en commun en milieu rural (FSTCR) pour renouveler sa flotte de véhicules du transport collectif et adapté en plus d’ajouter un abribus par municipalité de son territoire ;

CONSIDÉRANT QU’UNE contrepartie de 450 000 \$ doit être fournie par les municipalités de la MRC afin de compléter le montage financier ;

CONSIDÉRANT QUE ce montant a été réparti entre les municipalités de la MRC en fonction de la population de chacune d’entre elles ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d’Aston-Jonction devra contribuer pour un montant de 8 185\$.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d’Aston-Jonction souhaite répartir ce montant sous forme de quote-part sur trois années, soit 2027, 2028 et 2029 ;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par monsieur Benoit Lussier
appuyé par monsieur René St-Pierre
et résolu,

DE CONFIRMER à la MRC de Nicolet-Yamaska que la municipalité d’Aston-Jonction souhaite répartir sa contribution qui s’élève à 8 185 \$ par quote-part sur trois années, soit 2027, 2028 et 2029.
Adopté

5.3 DÉNEIGEMENT DES STATIONNEMENTS

Voici le résultat de l’ouverture des soumissions :

ENTREPRENEUR	COÛT PAR STATIONNEMENT	TOTAL AVEC TAXES
Sylvain Dion	925 \$	4 254.08 \$
Déneigement Boudreault	900 \$ (1300 rue Principale) 1 000 \$ par stationnement	4 484.03 \$
Déneigement Martin Guyaz		
Ferme Normence		
Sylvain Leblanc		

Les vérifications requises n’étant pas toutes complétées, l’adjudication du présent contrat est reportée au mois de septembre.

5.4 NOMINATION CCU

2026-08-112

CONSIDÉRANT QUE le règlement 57-2003 détermine la constitution et le fonctionnement du Comité consultatif d’urbanisme (CCU);

CONSIDÉRANT QUE le nombre de membre du Comité consultatif d’urbanisme est fixé à cinq (5) membres pour des mandats de deux (2) ans;

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d’urbanisme doit être composé par deux (2) membres du Conseil municipal, un résident de la municipalité, un représentant industriel et un représentant commercial. À défaut d’aucune participation d’un représentant du secteur industriel ou commercial, ce membre devra être remplacé par un résident de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la nomination des membres du Comité consultatif d’urbanisme se fait par résolution du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres se sont rencontrés le 9 mai 2024 et qu’ils se portent volontaires pour renouveler le mandat sur les deux prochaines années, soit jusqu’en 2026;

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par madame Line Pellerin
appuyé par monsieur Saül Bergeron
et résolu,

QUE la municipalité d’Aston-Jonction nomme les personnes suivantes pour la formation du Comité consultatif d’urbanisme 2026-2028 :

Madame Line Descôteaux, représentante agricole, commercial et industriel

Monsieur Alex Labarre, résident
Monsieur Marc-André Gosselin, résident
Monsieur Benoit Lussier, élu municipal
Monsieur François Page, élu municipal

Adopté

5.5 DEMANDE APPUI DONALD MARTEL

2026-08-113

CONSIDÉRANT que la Municipalité a déposé, il y a plus d'un an, une demande d'aide financière dans le cadre du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU) relativement à son projet d'infrastructures d'eaux usées;

CONSIDÉRANT que, malgré le délai écoulé et les nombreuses démarches et communications effectuées afin d'obtenir un suivi sur l'état d'avancement du dossier, la Municipalité n'a toujours reçu aucune confirmation quant à l'acceptation de sa demande;

CONSIDÉRANT que l'absence de décision relativement à cette demande retarde considérablement la planification et la réalisation du projet d'infrastructures d'eaux usées de la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite également déposer une demande dans le cadre de la bonification du programme PRIMEAU;

CONSIDÉRANT que l'acceptation de la demande initiale constitue une condition préalable permettant à la Municipalité de poursuivre ses démarches dans le cadre de cette bonification;

CONSIDÉRANT qu'en raison du délai important dans le traitement du dossier, la Municipalité se trouve dans l'impossibilité d'aller de l'avant avec cette nouvelle demande et risque ainsi de subir un préjudice dans la réalisation de ses projets d'infrastructures essentiels;

CONSIDÉRANT l'importance et l'urgence de ce projet pour la Municipalité et ses citoyens;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur René St-Pierre
appuyé par madame Line Pellerin
et résolu,

QUE le conseil municipal

1. **DEMANDE** l'intervention et l'appui du député et ministre, monsieur Donald Martel, afin que le dossier de la Municipalité relatif à sa demande d'aide financière au programme PRIMEAU pour son projet d'eaux usées soit examiné dans les meilleurs délais;
2. **SOLLICITE** également l'intervention de monsieur Martel auprès des instances concernées afin qu'une réponse officielle soit transmise à la Municipalité dans les meilleurs délais, permettant ainsi à cette dernière de connaître la décision relative à sa demande et de poursuivre les démarches nécessaires pour le dépôt d'une demande dans le cadre de la bonification du programme PRIMEAU;
3. **SOULIGNE** que ce long délai occasionne des retards importants dans la planification de ses infrastructures et compromet la capacité de la Municipalité à profiter des programmes d'aide financière disponibles;
4. **QUE** copie de la présente résolution soit transmise au député et ministre, monsieur Donald Martel, ainsi qu'à toute instance gouvernementale concernée.

Adopté

5.6 COURS D'EAU YVON HOULE

Monsieur Yvon Houle demande le nettoyage du fossé situé à l'arrière de sa propriété.

2026-08-114

CONSIDÉRANT que des problématiques de drainage ont été observées dans un secteur de la municipalité en raison de l'accumulation de sédiments, de végétation et de débris dans un fossé;

CONSIDÉRANT que cette situation nuit à l'écoulement normal des eaux pluviales et augmente les risques de débordement ainsi que de refoulement d'eau dans les sous-sols des propriétés avoisinantes;

CONSIDÉRANT qu'il est de la responsabilité de la Municipalité de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer le bon fonctionnement de ses infrastructures de drainage et de protéger les biens des citoyens;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public d'effectuer des travaux de nettoyage préventifs afin de maintenir la capacité hydraulique du fossé et de limiter les risques d'inondation;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Benoit Lussier
appuyé par monsieur Saül Bergeron
et résolu,

1. **D'AUTORISER** la réalisation des travaux de nettoyage du fossé situé dans le secteur concerné afin d'assurer un écoulement adéquat des eaux et de prévenir les risques de débordement et de refoulement dans les sous-sols des résidences avoisinantes;
2. **DE MANDATER** la directrice générale à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la réalisation des travaux, notamment l'obtention des autorisations requises, le cas échéant, ainsi que le recours à un entrepreneur ou aux employés municipaux selon les besoins;
3. **D'AUTORISER** le paiement des dépenses reliées à ces travaux à même les postes budgétaires prévus à cette fin ou toute autre source de financement disponible.

Adopté

5.7 PROTECTEUR DE SURTENSION

2026-08-115

CONSIDÉRANT que le dépanneur est équipé d'appareils dont le bon fonctionnement dépend de composantes électroniques sensibles;

CONSIDÉRANT que des variations de tension électrique ont occasionné des bris à la carte électronique extérieure, entraînant des coûts de réparation et des interruptions de service;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de mettre en place des mesures préventives afin de protéger les équipements et de réduire les risques de dommages futurs;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Saül Bergeron
appuyé par monsieur René St-Pierre
et résolu,

1. **D'AUTORISER** l'achat de deux (2) protecteurs de surtension destinés aux équipements du dépanneur;
2. **D'AUTORISER** une dépense maximale de **1 000 \$**, incluant les taxes applicables, pour cette acquisition;
3. **DE MANDATER** la direction générale à procéder à l'achat des équipements requis et à effectuer toutes les démarches nécessaires à leur installation, conformément au budget autorisé.

Adopté

5.8 AVIS DE MOTION

Bien que ce point ait été inscrit à l'ordre du jour, il n'a pas fait l'objet d'un traitement lors de la séance.

6. VARIA ET AFFAIRES NOUVELLES

6.1 PERMIS DE CONSTRUCTION DU MOIS DE JUILLET 2026

Pour le mois de juillet, il y a eu l'émission de deux (2) permis, soit un permis de rénovation et un permis pour le captage des eaux souterraines, le tout pour une valeur de 51 000 \$.

6.2 RAPPORT CANADIEN NATIONAL

Les statistiques des matières transportées du Canadien National sont déposées aux membres du Conseil. Ces données restent confidentielles à la demande du CN.

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

On souligne que le fauchage des abords de routes n'est pas bien fait. L'entrepreneur a eut un bris d'équipement lors de l'exécution du contrat, il doit revenir compléter le fauchage au cours de la semaine.

On questionne également l'avancement du dossier de la vente de terrain dans la zone industrielle. Aucun développement dans ce dossier pour l'instant.

8. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2026-08-116

CONSIDÉRANT que tous les points de l'ordre du jour ont été discutés ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur Saül Bergeron
et résolu à l'unanimité

QUE la séance est levée à 19 h 12.

Adopté

Christine Gaudet,
Mairesse

Line Camiré,
Directrice générale & greffière-
trésorière

CERTIFICAT DE CRÉDIT

Je, **LINE CAMIRÉ**, certifie qu'il y a des fonds disponibles pour couvrir les dépenses décrétées par les résolutions numéro 2026-08-0, 2026-08-0, 2026-08-0, 2026-08-0, 2026-08-0 et 2026-08-0 inscrites au présent procès-verbal.

Line Camiré
Directrice générale & greffière-trésorière

Au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec, en apposant sa signature au bas du présent paragraphe, madame la mairesse reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions apparaissant au présent procès-verbal et n'entend pas exercer son droit de veto.

